



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Mardi 05 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, cinq mars à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt-neuf février 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents:

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Pascal TAUPIAC, Frédéric ORGUEIL, Flavie PIRON, Nathalie CALMELS.

Absents excusés : Bertrand FOPPA, Vanessa VIALETTES, Bertrand ALEXANDRE.

Secrétaire de séance :

Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	0	7

N°2024-02-13

5.3.4

Désignation délégué SMRP Vère Lézert :

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020_3_5 du 27 mai 2020 portant sur la constitution sur les délégations aux syndicats intercommunaux ;

Vu la lettre de démission de Mme Ève PUJADE, Conseillère Municipale, reçue en mairie le 13 février 2024

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Suite à la démission de Mme Ève PUJADE, Conseillère Municipale, en date du 13 février 2024, il convient de procéder à son remplacement au sein de l'instance du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique Vère-Lézert dont elle était membre.

Après un tour de table, Mme Flavie PIRON se propose de siéger au sein du SMRP Vère-Lézert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **Approuve** le remplacement de Mme Ève PUJADE par Mme Flavie PIRON au sein du SMRP Vère-Lézert

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance
Nathalie CALMELS